

Nombre de Conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 7

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL de LINAZAY**  
**du 18 mars 2016 à 20h30**

**Présents :** *PROVOST Jean-Pierre, LAGARDE Pascal, BARITEAU Christine, BLANC Francine, CHAUVERGNE Laurence, KAWALKEWIETZ Christophe, NAUD Alexandre,*

**Excusés :** *BROTHIER Marie-José BUSSIÈRE Christine, DEBENEST Alexandra, VENON Gildas*

**Secrétaire de séance :** *CHAUVERGNE Laurence*

---

## **DELIBERATION N°1**

### **Vote du compte administratif 2015 du lotissement de la Plaine**

Le maire présente au Conseil le compte administratif 2015 du lotissement de La Plaine qui s'établit comme suit:

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu	31 306.26€
	Réalisé	31 306.26€
	Reste à réaliser	0

Recettes	Prévu	31 306.26€
	Réalisé	0
	Reste à réaliser	0

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu	31 306.26€
	Réalisé	0 €
	Reste à réaliser	0

Recettes	Prévu	31 306.26€
	Réalisé	2 258.58€
	Reste à réaliser	0

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	- 31 306,26 €
Fonctionnement	2 258,58 €
Résultat Global	- 29 047,68 €

Monsieur Pascal LAGARDE, deuxième adjoint, met aux voix ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°2**

### **Vote du compte de gestion 2015 du lotissement de la Plaine**

Le compte de gestion du comptable du Trésor Public étant en tous points identiques au compte administratif établi par la commune, il est également approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°3**

### **Vote du compte administratif 2015 de la commune**

Le maire présente au Conseil les résultats du compte administratif 2015 de la commune. Il revient et commente les détails des recettes et des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce compte se présente comme suit:

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu	228 027 .05 €
	Réalisé	194 672.67 €
	Reste à réaliser	31 059.03€

Recettes	Prévu	228 027.05 €
	Réalisé	173 853 .98€
	Reste à réaliser	0 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu	200 235 .77€
	Réalisé	132 742.57€
	Reste à réaliser	0

Recettes	Prévu	200 235.77 €
	Réalisé	202.510.27 €
	Reste à réaliser	0

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	- 20 818.69 €
Fonctionnement	69 767 .70 €
Résultat Global	48 .949..01€

Monsieur Pascal LAGARDE, deuxième adjoint, met aux voix ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°4**

### **Vote du compte de gestion 2015 de la commune**

Le compte de gestion du comptable du Trésor Public est présenté au Conseil. Les résultats étant identique au compte administratif de la commune, il est approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°5**

### **Affectation des résultats 2015**

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	20 327,93 €
- un excédent reporté de :	49 439,77 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

- un déficit d'investissement de	20 818,69 €
- un déficit des restes à réaliser	31 059,03 €

Soit un besoin de financement de :

51 877,72 €

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 :Excédent	69 767,70 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	51 877,72 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	48 621,61 €
Résultat d'investissement reporté (001) Déficit	20 818,69 €

## **DELIBERATION N°6**

### **Subventions 2016**

Le maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions parvenues en mairie. Compte tenu du contexte budgétaire, il est décidé, à l'unanimité, de retenir les demandes des institutions ou associations suivantes, qui sont les mêmes que celles à qui il a déjà été apporté une aide en 2015:

- Comité des fêtes de LINAZAY	750 €
- Ecole de St MACOUX (voyage scolaire)	495 €
- A.D.M.R. de Civray et sa région	250 €
- Collectif Alimentaire du Civraisien	220 €
- Comité de la Ligue contre le cancer de la Vienne	150 €
- Club Génération Mouvement de LINAZAY	150 €
- A.C.C.A. de LINAZAY	130 €
- Section des Anciens Combattants de LINAZAY	130 €
- Association pour l'accueil des Indigents de Passage	80 €
- Royal British Légion, branche Linazay-Poitou-Charentes	70 €
- Réserve pour demandes exceptionnelles	675 €

Soit un total de subventions à prévoir dans le budget 2016 de la commune de 3100 €

## **DELIBERATION N°7**

### **Demande fonds de soutien à l'investissement public local**

Le maire indique au Conseil Municipal que la loi de finances pour 2016 contient des mesures en faveur de l'investissement public local qui se traduisent par une progression des fonds de soutien de l'Etat. Les projets éligibles à ce fonds de soutien peuvent, en outre, concerner la mise aux normes des équipements publics et notamment la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Le maire rappelle le diagnostic établi par l'APAVE, mandatée par la communauté de communes, dans lequel une part importante des préconisations avait trait à l'éclairage des cheminements vers la mairie, la salle polyvalente et la salle de réunion.

Le maire propose de profiter de ce fonds de soutien pour améliorer l'accessibilité des bâtiments publics :

- par un éclairage adapté des cheminements extérieurs du parking vers les différents bâtiments publics,
- par la mise en place complémentaire des dispositifs nécessaires dans les toilettes « handicapés ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour souscrire à cette opération « fonds de soutien à l'investissement local ». Le maire est chargé de faire faire des devis pour ces travaux, d'établir le dossier de demande correspondant, et est autorisé à signer toutes pièces utiles s'y rapportant. Conformément à l'article L. 1111-10 du CGCT, le Conseil Municipal prend acte du fait que l'autofinancement de la commune sur cette opération sera au minimum de 20 %.

## **DELIBERATION N°8**

### **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des Pays Civrasiens et Charlois**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'aménagement de l'impasse de l'Ancienne Poste dans le bourg et de la rue des Réfugiés 39-45 à Nantillé, Voies communales classées d'intérêt communautaire qui font l'objet du programme de travaux 2016.

Cette opération comprend des natures de travaux relevant exclusivement de la compétence communale (bordures et caniveaux, assainissement pluvial, trottoirs, fossés, ...).

Les travaux envisagés comprennent certaines natures de travaux dont notamment celles liées à la bande de roulement, qui relèvent exclusivement de la compétence de la Communauté de Communes.

Cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

Afin de simplifier les procédures administratives d'attribution, de coordination et d'exécution des marchés, il est convenu qu'une seule collectivité assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.

Il convient donc d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, rédigée conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 – Article 2 – relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Accepte pour l'aménagement de l'impasse de l'Ancienne Poste et la rue des Réfugiés 39-45, la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des travaux de voirie relevant de la compétence communale,
- Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale évalué à 4238.10€ TTC ;
- Approuve la convention établie, définissant les conditions dans lesquelles la délégation de maîtrise d'ouvrage est mise en œuvre, ainsi que les modalités de participations financières ;
- Autorise le Maire à signer cette convention et les pièces utiles à ce dossier.

## **DELIBERATION N°9**

### **Fonds de concours alloué à la Communauté des Pays Civraisien et Charlois**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'aménagement de la l'impasse de l'Ancienne Poste dans le bourg (V.C. 21), Voie communale classée d'intérêt communautaire qui fait l'objet du programme de travaux 2016.

Les chantiers envisagés comprennent certaines natures de travaux liées à la bande de roulement, qui relèvent exclusivement de la compétence de la Communauté de Communes, mais pour lesquelles la technique des enrobés peut être retenue sur une voirie précédemment revêtue en enduit à la condition qu'une participation de la commune soit prévue sous forme d'un fonds de concours couvrant 50% du coût de cette prestation.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer un fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois, pour l'année 2016, et conformément à l'article L. 5214-16 V du C.G.C.T. :

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Accepte pour l'aménagement de l'impasse de 6311 l'Ancienne Poste le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes,
- Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale évalué à 631.30 € TTC ;
- Charge Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

### **Questions diverses**

**Aménagement :**

- pour compléter les plantations autour de l'église, il est décidé de planter une haie bocagère, avec des essences locales, derrière l'église, en avant de la limite séparative avec la propriété de M. Loumeau, afin de réaliser un écran végétal entre le mur qui vient d'être reconstruit et le chevet de l'église.

- pour faciliter l'entretien (tonte) des bas-côtés de la RD 37 à l'entrée est du bourg, jusqu'à la limite de la propriété privée, il est proposé de faire niveler l'accotement.

Compte tenu de la saison, ces travaux confiés à l'entreprise A. Naud, devront être réalisés rapidement.

**Informations :**

- Indemnités de fonction des élus : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les indemnités de fonction des maires des communes de moins de 1000 habitants ne pourront être inférieures au barème prévu. Le Conseil Municipal ne pourra plus les réduire. A Linazay, le maire percevait une indemnité de 15 % de l'indice 1015 de la fonction publique, le barème pour les communes de moins de 500 habitants prévoyant un taux de 17 % , c'est dorénavant ce dernier qui s'appliquera automatiquement.
- La commission de sécurité effectuera une visite périodique le 31 mars pour la salle polyvalente.
- Des travaux pour le renforcement du réseau fibre optique vont être entrepris par le Département en partant de l'entrée est du bourg, et en se poursuivant vers la route de St Saviol.
- Il y a une menace de fermeture de classe dans le RPI, à l'école de St Macoux et ce malgré une augmentation prévisible des effectifs. Une réunion a eu lieu mercredi 16 mars entre l'Académie et les élus. La réponse de l'Académie devrait être connue la semaine prochaine.
- La CAF a indiqué à la commune qu'elle ne percevrait plus d'allocation logement pour le loyer de Mme ZIEGLER à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016. Cette annonce risque d'accroître les impayés et inquiètent fortement les conseillers municipaux.

<b>PROVOST Jean-Pierre</b>	
<b>BROTHIER Marie-José</b>	Excusée
<b>LAGARDE Pascal</b>	
<b>BARITEAU Christine</b>	
<b>BLANC Francine</b>	
<b>BUSSIERE Christine</b>	Excusée
<b>CHAUVERGNE Laurence</b>	
<b>DEBENEST Alexandra</b>	Excusée
<b>KAWALKEWIETZ Christophe</b>	
<b>NAUD Alexandre</b>	
<b>VENON Gildas</b>	Excusé